



# VILLE DE VERVIERS

## COMPTE 2013



# VILLE DE VERVIERS

● résultat global = 287.023,91€

● Prévu au BI = 480.221.91€

● BI reformé = 209.148,90€

● MB = 110.449,85€

Soit un solde positif de 176.574,06€



# VILLE DE VERVIERS

## Exercice antérieur

	MB	COMPTE	DIFFERENCE
RECETTES	377.038,66	1.530.327,81	+1.153.289,15
DEPENSES	2.123.373,24	2.167.389,36	+44.016,12
SOLDE	- 1.746.334,58	-637.061,55	+1.109.273,03



# VILLE DE VERVIERS

Exercice propre:

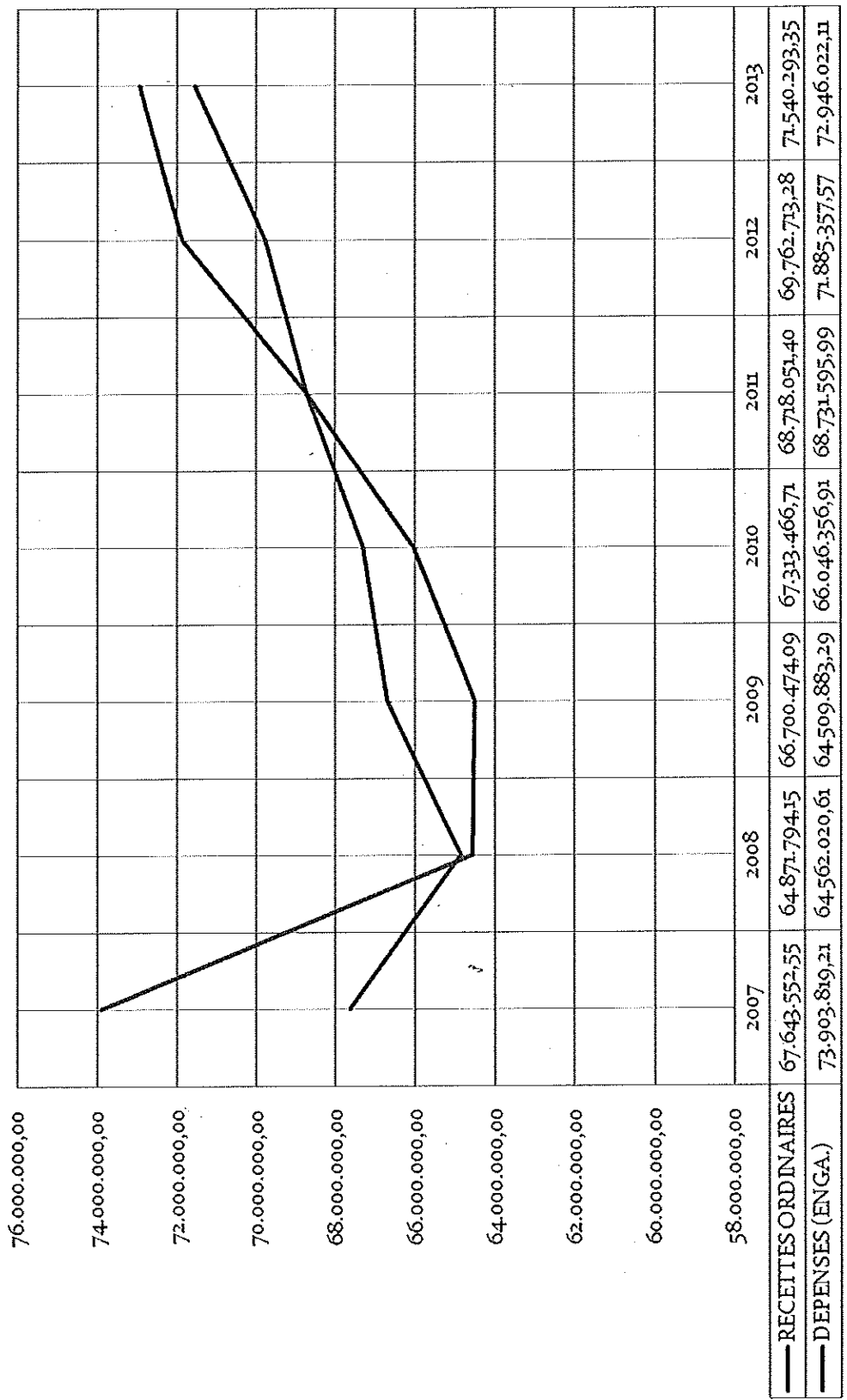
	MB	COMPTE	DIFFERENCE
RECETTES	72.784.903,61	71.540.293,35	- 1.244.610,26
DEPENSES	73.252.860,93	72.946.022,11	-306.838,82
SOLDE	-467.957,32	-1.405.728,76	- 937.771,44

# VILLE DE VERVIERS

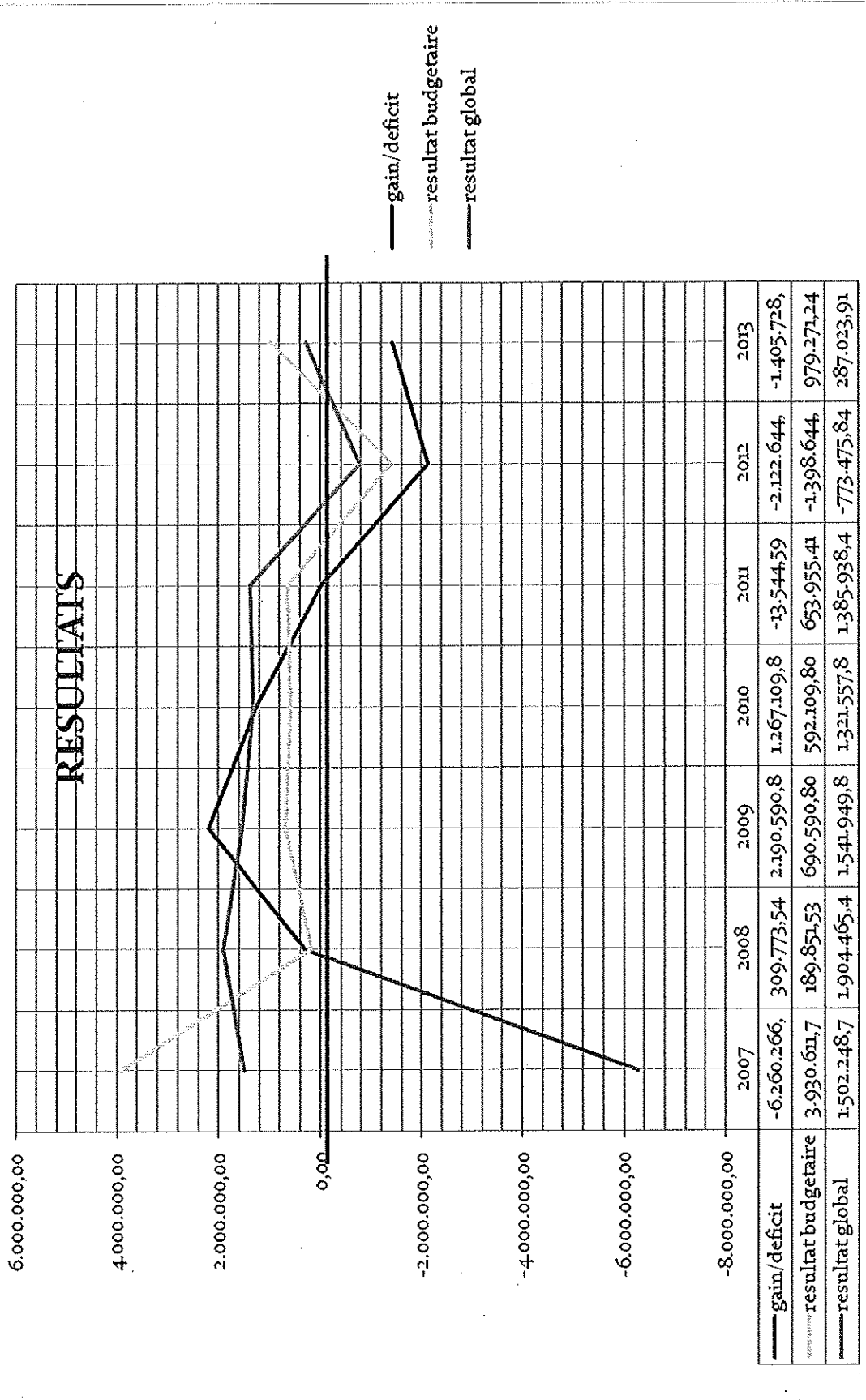
	MB	Compte
Antérieurs	-1.746.334,58	-637.061,55
Propre	-467.957,32	-1.405.728,76
SOLDE	-2.214.291,90	-2.042.790,31
prélèvement	-60.258,25	-55.185,78
TOTAL	-2.274.550,15	-2.097.976,09
Reprise provision	2.385.000,00	2.385.000,00
résultat	110.449,85	287.023,91

# VILLE DE VERVIERS

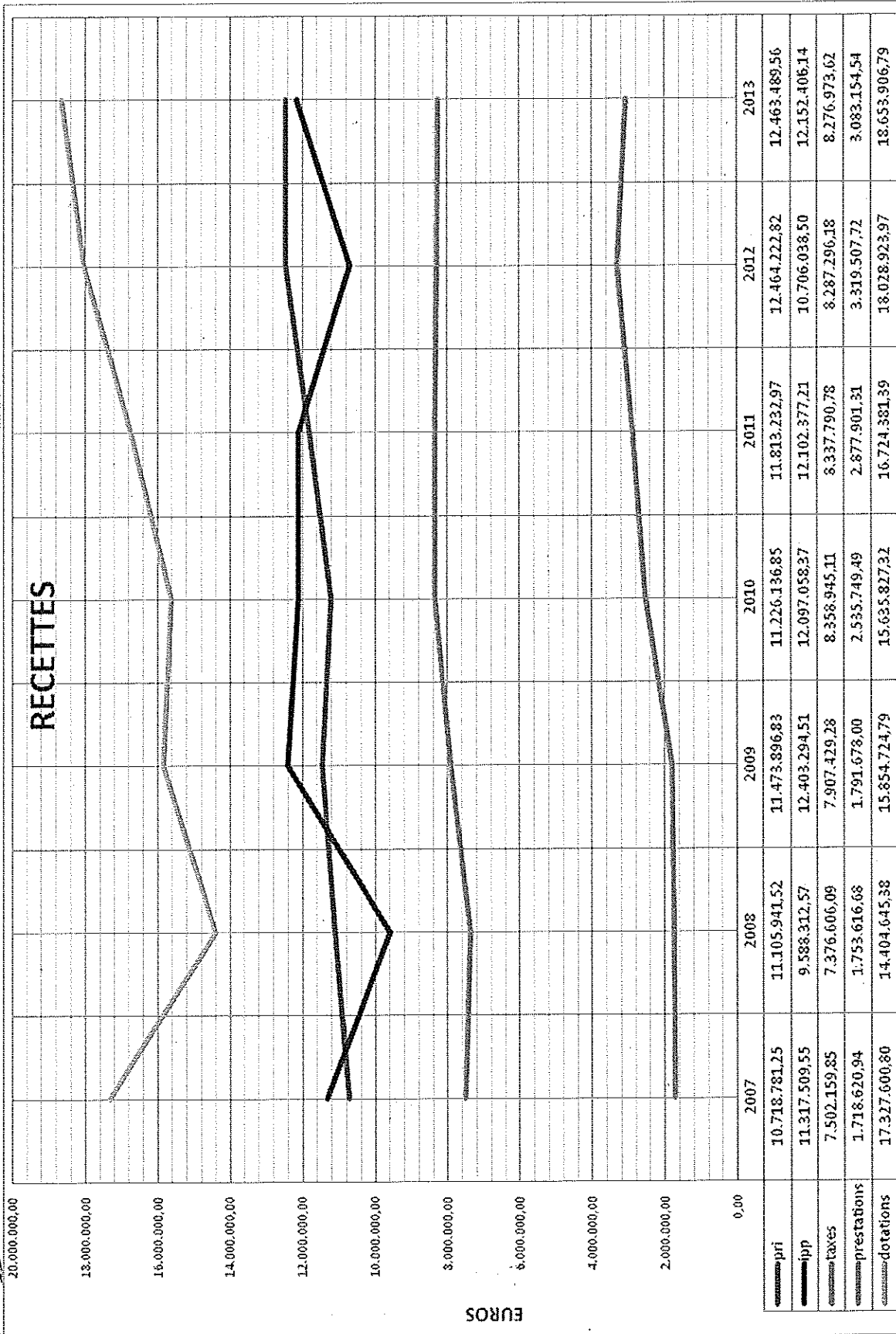
Recettes Dépenses



# VILLE DE VERVIERS



# VILLE DE VERVIERS



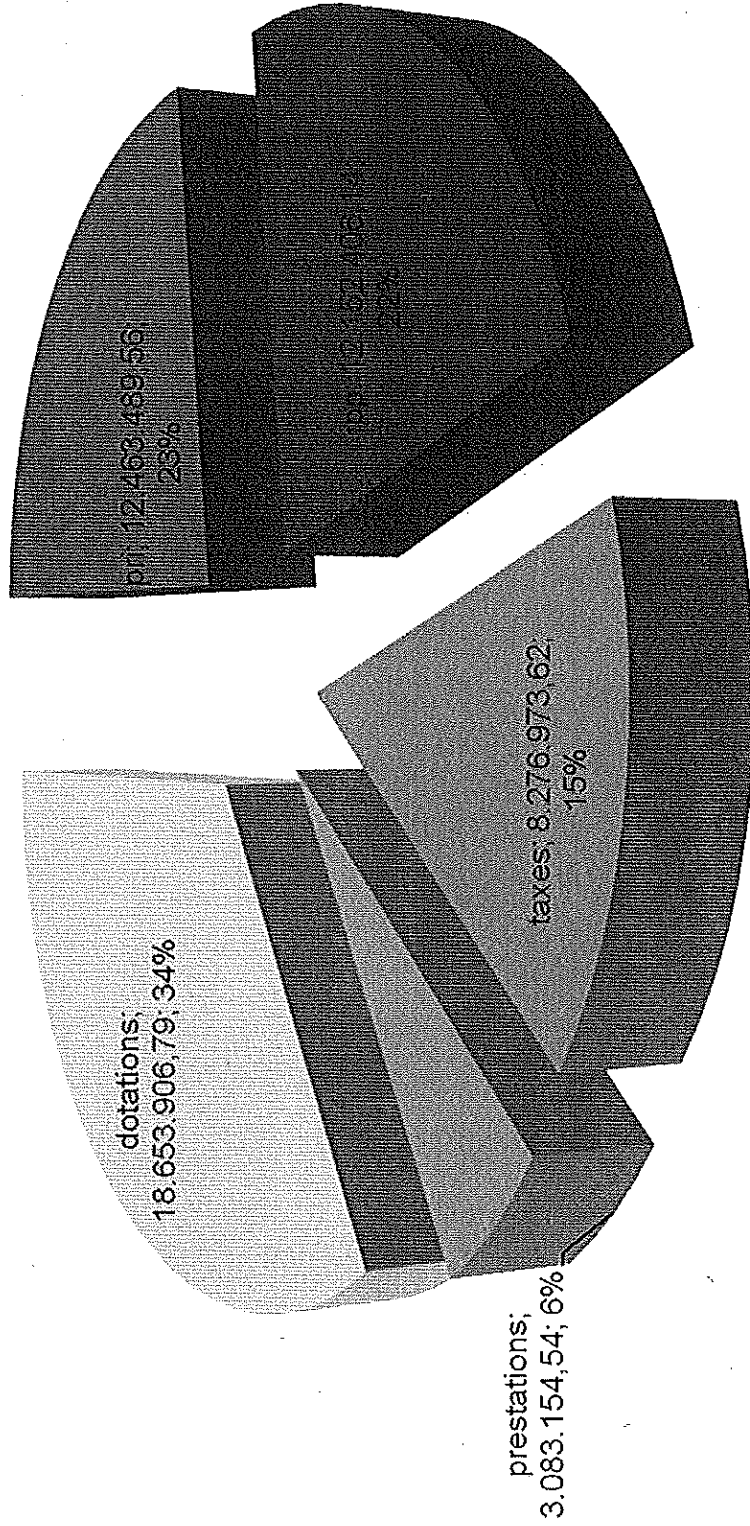
EUROS

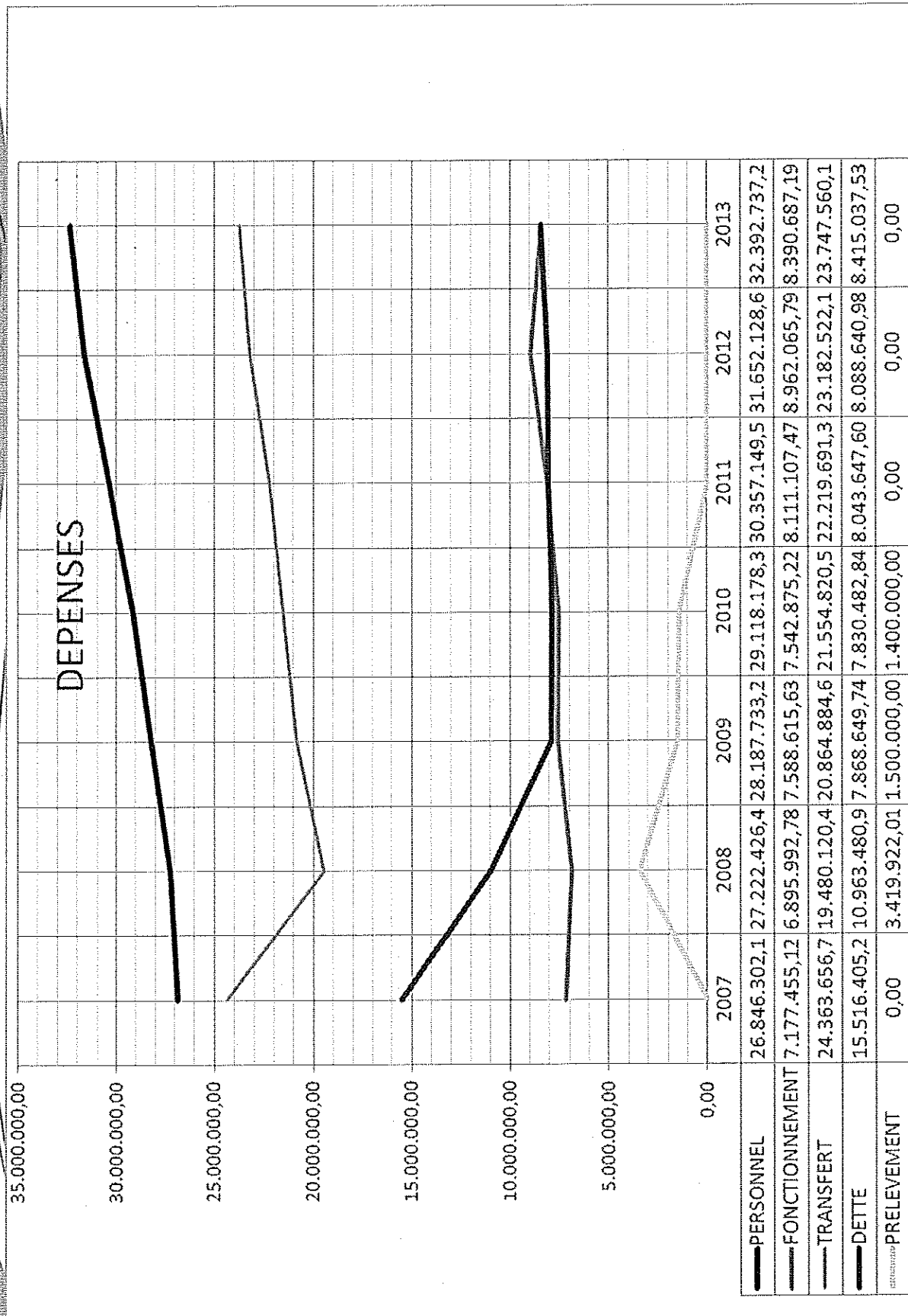


# VILLE DE VERVIERS

## RECETTES

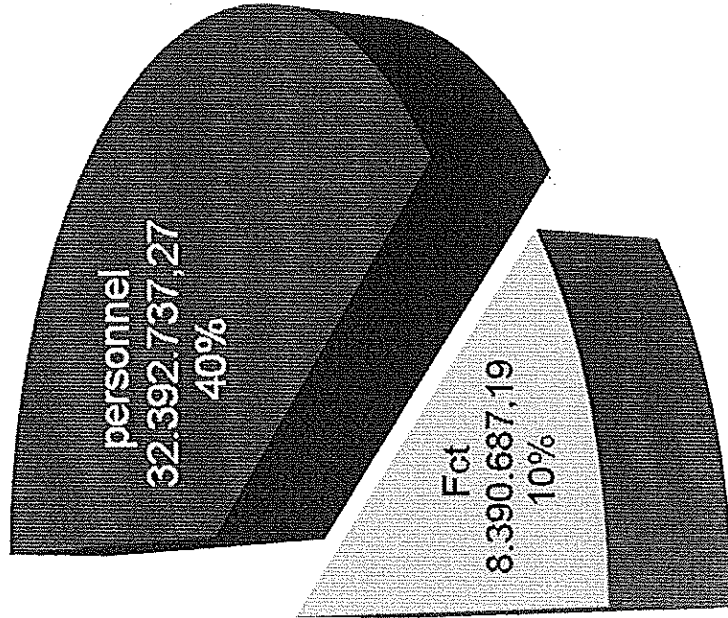
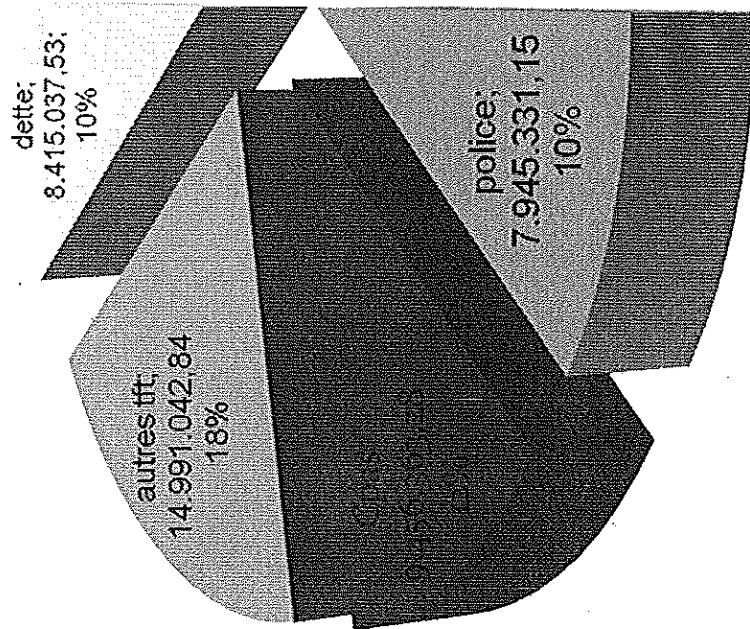
■ pri ■ ipp ■ taxes ■ prestations ■ dotations





## DEPENSES

■ personnel ■ fct ■ police ■ cpas ■ autres tft ■ dette



# VILLE DE VERVIERS

Je remercie Monsieur le directeur financier et ses services pour le travail réalisé dans un temps plus court que les autres années et avec des difficultés liées à des maladies de membres du personnel.

Nous aurons sans doute encore l'occasion d'y revenir plus largement mais je souhaite d'ores et déjà une heureuse retraite à Monsieur FONDEUR en juillet, retraite qui sera bien méritée.....surtout après la confection des prochaines MB....

**Jean-François Istasse (PS)**

**COMPTES 2013**

Nous remercions le receveur, et son service, pour la qualité de leur travail et l'échevin pour les réponses apportées en section à nos questions.

Notre groupe va voter Pour. Il est évident, qu'à ce stade, les comptes de l'exercice 2013 ont été arrêtés correctement.

Par contre, nous avons évidemment une lecture politique différente de ces différents rapports.

D'abord pour constater qu'il n'y a aucun triomphalisme dans la présentation de l'échevin des finances. Et pour cela nous devons remercier l'échevin Pierre Moson pour son objectivité.

Nous savons depuis longtemps que nos finances sont difficiles. Passé l'euphorie de la victoire, la nouvelle majorité a dû en convenir très rapidement. Nous n'avons jamais rien dit d'autre.

C'est donc sur la méthode que nous différons.

Par exemple, jamais nous n'aurions augmenté aussi fort la fiscalité, principalement le passage des additionnelles foncières

de 2600 à 2800. Jamais encore nous n'aurions pris des mesures anti-sociales comme celles que vous avez prises dans la politique des déchets en visant les familles nombreuses, les isolé(e)s de plus de 70 ans, les bénéficiaires du CPAS ou encore les ménages au revenu garanti personnes âgées. Sans revenir sur la résolution que nous vous avons proposée il y a un mois en faveur d'une amélioration de la loi sur les allocations d'insertion et qui est depuis lors fort heureusement modifiée de façon importante pour les bénéficiaires et dans le bon sens, y compris pour les finances de Verviers !...

Nous sommes passés, du budget 2013, après M.B. 1, au budget initial 2014, à un total des recettes fiscales, de 34 millions à 35.884.973,07 €. Retenez ce dernier chiffre : c'est un **record historique** pour les impôts et redevances payées par les contribuables verviétois. Et vous pouvez être sûrs que ce record sera déjà battu dans quelques mois lorsque vous nous présenterez le budget 2015 à cause principalement de l'augmentation énorme des additionnelles au précompte immobilier et probablement de la hausse des recettes d'horodateurs... puisque, par ailleurs, vous ne pourrez plus continuer comme cela à puiser, jusqu'à épuiser, les réserves.

Jamais non plus nous n'aurions effectué des ponctions sur les salaires des fonctionnaires communaux !

**Pas de doute, c'est bien une majorité MR/CDH...**

Venons-en au résultat: nous passons d'un mali global de - 773.475,84 € en 2012 à un boni global de 287.023,91 € en 2013. Objectivement, c'est une amélioration très sensible et qui nous fait repasser en positif.

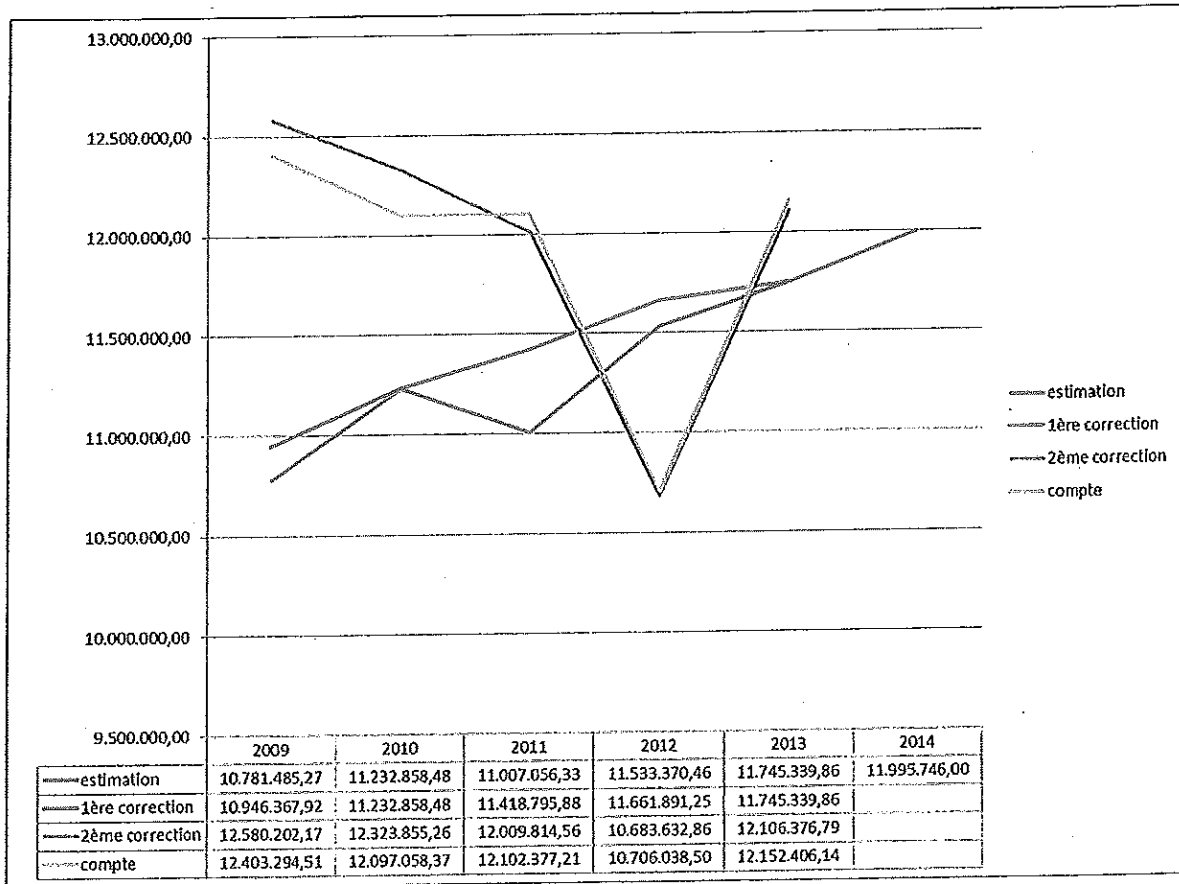
Toutefois nous ne saurions pas nous en réjouir tout à fait et, ce, pour plusieurs raisons :

- C'est un peu « riquiqui » même si c'est positif...287.000 € sur un budget général de 75 millions...
- Surtout : nous ne sommes qu'au début de la législature et il en faudra beaucoup plus pour « tenir ».
- Ce Collège a obtenu, à juste titre, une part de ce que d'autres communes nous doivent pour le SRI. Nous avons toujours budgété ces sommes mais la tutelle les avait à chaque fois rayées...
- Les dividendes Tectéo sont revenus à un niveau très élevés (de 150.000€ à 850.000€ en 2013). Nous avons donc raison

en proposant à ce conseil de ne pas s'en prendre au personnel communal pour des montants inférieurs...).

- Les retraits sur les réserves et provisions ont provoqué une détérioration de la trésorerie d'environ 1,8 millions € en un an.
- Nous nous étions interrogés sur la raison d'un déficit inattendu l'an dernier. J'avais moi-même évoqué ce qui n'était alors qu'une hypothèse: le rendement anormalement bas de l'impôt des personnes physiques, dont la perception est effectuée par le fédéral. Le graphique ci-joint, loyalement fourni par l'échevin, le démontre à présent à suffisance. J'espère donc que certains ne diront plus que c'était la faute des « mauvais » gestionnaires socialistes !





\*

\*

\*

Dans la mandature précédente, le PS et le MR avaient réussi ensemble à ne pas toucher aux grandes taxes, à ne pas toucher aux rémunérations du personnel communal, ni à pénaliser les

verviétois les plus modestes.... Nous avons, en plus, réussi à constituer des réserves importantes (+ de 4,5 millions €).

Le collège CDH-MR a déjà « réussi », et là je mets des guillemets, en un an et demi, seulement, à vider une grande partie de nos réserves et provisions (pour plus de deux millions €!) et à atteindre **le sommet** historique du niveau des recettes fiscales à Verviers ! Comprenez que nous préférons nettement ce qu'a fait notre collègue !!!

Je vous remercie.

# Interventions Ecolo

## au Conseil communal de Verviers

### séance du 28 avril 2014

#### Document à destination de la presse et du secrétaire communal

##### Point 01- Eloge funèbre de M. Jean VALLEE

Beaucoup de choses ont été dites, et je me permettrai donc d'être brève. C'est avec infiniment de respect et de retenue que j'ai écrit ces quelques mots. Je voudrais donc à mon tour rendre hommage à ce grand auteur-compositeur-interprète, à ce grand verviétois, à cet artiste complet dont la disparition peine tout particulièrement ses admirateurs verviétois.

Jean Vallée était un artiste au sens plein du terme : un auteur-compositeur-interprète fidèle à lui-même, capable de donner à son public le meilleur de lui-même, loin des diktats et de la standardisation qu'a fait subir à d'autres la logique marchande du show business.

Monsieur Jean Vallée nous rappelle également à quel point Verviers est, depuis toujours, un creuset d'artistes et de musiciens exceptionnellement talentueux. Si la belle petite vague, petite eau tranquille, qui rêvait de vagues d'îles, était née sur une plage d'Italie, son auteur lui est bien né à Verviers. Une terre culturelle, c'est indéniable, qui a donné de nombreux noms internationalement reconnus et dont Jean Vallée fait incontestablement partie.

Ce grand artiste, à qui la Belgique doit beaucoup et qui le lui a peut-être un peu trop peu rendu, s'en est allé trop tôt mais ses chansons resteront à jamais dans le plus beau patrimoine de la chanson française.

##### Point 07 – Subside numéraire

Un beau projet. Qui a fait ses preuves dans d'autres villes comme Liège. Qui ne nécessite pas un gros investissement financier et permet aux verviétois de se réapproprier leur Ville et ses espaces publics ! Il faudra en faire une évaluation et, en fonction des résultats de celle-ci, envisager les améliorations à apporter et la transposition possible de ce concept à d'autres lieux trop peu exploités de notre Ville.

##### Point 28 - FONTAINES - Réfection de la fontaine rue des Raines - Projet - Fixation des conditions de marché.

Nous voterons pour ce point, mais nous voudrions mettre l'accent sur le fait qu'un crédit de 70000 euros sera emprunté alors que l'estimation après cahier des charges est de 58187,81 euros. C'est un peu sur-budgété et ce n'est pas agir en bon père de famille.

Nezha Darraji

##### Point 37 – PROPLETE PUBLIQUE – Collecte des déchets ménagers.

Ecolo regrette vivement ce nouveau pas en arrière. Le dossier est complexe et difficile. Mais une gestion qui refuse de prendre le moindre risque est aussi une gestion qui n'a aucune valeur. Il est

grand temps de s'y mettre : les containers à puces sont écologiquement et économiquement indispensables et nous allons devoir mettre en place ce système. Chacun le sait et le reconnaît ! La Ville et l'Échevin doivent prendre leurs responsabilités et on ne peut indéfiniment renvoyer la patate chaude à ses successeurs. La gestion des déchets actuelle est catastrophique : nous figurons parmi les communes les moins efficaces en terme de recyclage, par exemple (28% seulement des déchets produits sur notre territoire sont recyclés !). Nous regrettons et dénonçons le peu de volonté dont fait preuve cette majorité, comme la majorité précédente, quant à la nécessité d'adopter le container à puces ou, à tout le moins, un système mixte conteneur-sacs. Seul ce système responsabilise, incite à trier et à réduire sa quantité de déchets. Il permet également une minimisation des taxes forfaitaires au profit de taxes proportionnelles au poids des déchets résiduels produits. Nous connaissons les tenants et les aboutissants de ce dossier. Nous connaissons les questions/les problèmes qui restent en suspens, en particulier dans une ville comme la nôtre avec un noyau urbain dense et de nombreux immeubles à appartements.

Nous avons par ailleurs déjà assuré le futur Echevin de l'environnement du soutien total d'Ecolo dans ce dossier.

Aujourd'hui, c'est vraiment non à ce nouveau pas en arrière.

Pauline Dumoulin

### Point 23 - Comptes annuels

Il est de tradition au niveau communal de voter les comptes que l'on soit dans la majorité ou dans l'opposition en les considérant comme un acte technique. Nous n'allons pas déroger à la tradition.

Nous nous contenterons donc de faire trois remarques :

1. Nous avons été étonnés de la différence de presque 1.400.000 € entre les recettes liées à l'impôt entre 2012 et 2013 alors qu'il n'y a pas eu de changement substantiel au niveau de l'impôt tant dans ses règles fédérales que verviétoises lors de ses deux années précises. L'explication nous a été donnée en section par le directeur financier. Si nous en parlons au Conseil, c'est parce que nous souhaitons en profiter pour remercier le travail réalisé pour ce compte par l'équipe du directeur financier et pour remercier Monsieur Fondeville pour toutes ces années passées au service de la Ville de Verviers donc au service de notre collectivité.
2. Nous estimons que les prélèvements de 2.385.000 € sur nos réserves financières donc sur notre épargne sont beaucoup trop importants en 2013.
3. Une dernière remarque très importante, c'est que nos taxes purement communales sont en diminution de 18.396,74 € avec une réduction de 186.226,91 € de redevances de stationnement. Je trouve capital de relever cette remarque car lorsque vous parlez avec les verviétois, la très grande majorité d'entre-eux pense que le nouveau plan de stationnement n'a été mis en place que pour renflouer les caisses communales alors qu'au départ un plan de stationnement doit être fait pour améliorer la mobilité. Je pense que nous devrions tous avoir le courage politique de dire aux verviétois que si le plan en question rapporte probablement beaucoup d'argent, ce n'est pas dans les caisses communales que cet argent arrive. Ce sont les mandataires verviétois qui ont une mauvaise image avec ce plan de stationnement mais ce n'est pas, jusqu'à présent, nos finances communales qui « retirent les marrons du feu ».

Philippe Kriescher

**Intervention concernant les PESTICIDES ET la GESTION DES ESPACES PUBLICS suit aux nouvelles règles wallonnes**

Monsieur l'Echevin,

Mesdames et Messieurs les membres du Collège,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil,

Le Ministre Philippe Henry a pris le 4 mars dernier un Arrêté ministériel relatif au plan de réduction de l'application des produits phytopharmaceutiques dans les espaces publics. Cette nouvelle réglementation vise à **faire des communes wallonnes des espaces "0 pesticides"**.

Depuis l'Arrêté du 27 janvier 1984, l'emploi des herbicides était interdit sur les espaces publics à l'exception des allées recouvertes de pavés ou de graviers, des allées de cimetières et des voies de chemins de fer.

Par rapport à l'ancien Arrêté, les nouvelles dispositions wallonnes **élargissent la notion d'espaces publics** : ainsi, les terrains attenants à un bâtiment utilisé à des fins d'utilité publique que l'autorité publique en soit propriétaire ou non, ou les terrains de sport publics que la commune en soit le gestionnaire ou non sont également visés. D'autre part, **tous les produits phytos sont visés : non seulement les herbicides mais aussi les fongicides et insecticides.**

L'utilisation de tous ces produits sera interdite dès le **1er juin 2014** sur les surfaces imperméables ou peu perméables - ex avaloirs, caniveaux, filets d'eau, bord de route, gravier, pavé, asphalte, béton ... - reliées à un réseau de collecte d'eaux pluviales et/ou bordant directement un plan d'eau (rivière, lac, étang, fossé, ...). Les herbicides le seront également sur les terrains de sport et les parterres.

Sur les autres espaces, l'application de tous les produits phytos sera **tolérée à titre dérogatoire durant 5 ans, soit jusqu'au 31 mai 2019** aux conditions suivantes :

- les zones traitées doivent être interdites d'accès au public et préalablement balisées,
- un plan de réduction de l'application des produits phytos dans les espaces publics devra être élaboré pour atteindre le "0 phytos" au 1er juin 2019
- les principes de lutte intégrée doivent être respectés et certains produits ne peuvent être utilisés,
- une personne responsable des achats, du stockage, de l'usage de ces produits et du développement des méthodes alternatives doit être désignée.

Ce plan de réduction des pesticides implique :

- la communication annuelle d'un registre d'utilisation des produits
- la réalisation d'un inventaire des espaces publics sur lesquels une technique de désherbage chimique ou non est appliquée
- des objectifs progressifs fixant notamment des objectifs de réduction des surfaces traitées chimiquement de 25 %, puis 50 % et 75 % pour arriver à 0 % de surfaces traitées au 31 mai 2019 au plus tard. La commune fixe les mesures à mettre en oeuvre pour atteindre ces objectifs : formation du personnel, conception des aménagements, ...

Le Gouvernement a confié la mission de facilitateur pour aider les communes à mettre en oeuvre leur plan au Pôle de Gestion différenciée des espaces verts.

Des mesures spécifiques de protection des groupes vulnérables (femmes enceintes, enfants, personnes âgées) entreront par ailleurs en vigueur le 1er juin 2018 : cours de récréation, crèches, aires de jeux, abords hôpital ou Maison de repos, etc. ...

Monsieur l'Echevin, pouvez-vous nous dire :

Où en la commune dans la préparation du plan de réduction de l'usage des pesticides ?

La commune a-t-elle signé une convention de programme d'accompagnement avec le Pôle de Gestion différenciée des espaces verts et, si oui, où en est sa mise en oeuvre ? Si non, envisage-t-elle d'en conclure une ?

Comment la commune compte-elle respecter les interdictions d'usage des pesticides applicables au 1er juin prochain ?

Quelles sont les mesures mises en place ou prévues pour réduire les risques pour les travailleurs et pour la population lorsque des pesticides sont utilisés dans les espaces publics de la commune ?

Quels sont les freins principaux existant à la réduction de l'usage des pesticides par la commune ?

Est-ce que la commune tient un registre des traitements appliqués dans les espaces publics ?

Le Collège a-t-il désigné la personne responsable des produits phytopharmaceutiques ?

D'avance, Monsieur l'Echevin, je vous remercie pour vos réponses et l'attention que vous porterez, je n'en doute pas, à cet enjeu de santé publique.

Pauline Dumoulin

#### Questions à l'échevin Maxime Degey

Suite à une interpellation concernant le développement touristique de Verviers faite par le groupe Ecolo au Conseil communal du lundi 25 novembre 2013, l'échevin Maxime Degey qui appuyait notre démarche s'était engagé à proposer au Conseil Communal de février ou de mars 2014 un programme pour organiser des assises du tourisme à Verviers dès 2014 et quelques pistes pour notre développement touristique.

J'ai trois questions pour l'Echevin :

1. Pourquoi ces propositions n'ont-elles pas été faites aux dits Conseils ?
2. Où en est la réflexion de l'Echevin ?
3. A quel Conseil Communal l'Echevin proposera-t-il le programme définitif d'organisation des assises du tourisme à Verviers ?

Nous n'allons pas reprendre nos arguments qui ont déjà été exprimés en son temps mais vous devez savoir que le groupe Ecolo est convaincu des atouts touristiques de Verviers et que le tourisme est le seul moyen important de faire venir chez nous des consommateurs qui ont encore un pouvoir d'achat permettant le développement économique de notre ville.

Philippe Kriescher

**Ville de Verviers**  
**Conseil communal du 28 avril 2014**

**Intervention de Madame Pauline DUMOULIN, Conseillère communale**

**Objet : Pesticides et gestion des espaces publics**  
**Les nouvelles réglementations wallonnes**

---

***Éléments de réponse de Monsieur Jean-Marie LEGROS,  
Échevin des Travaux et de l'Environnement***

- 1. Où en est la commune dans la préparation du plan de réduction de l'usage des pesticides ?**

La responsable du Service « Plantations / Inhumations » est occupée à réaliser un cadastre des espaces verts qui aboutira à la rédaction d'un plan de gestion visant à la réduction, voire la suppression, des pesticides. Dans le cas de la Ville de Verviers, plus aucun endroit ne sera « pulvérisable » si l'on s'en tient strictement à la nouvelle réglementation. Pour l'année 2014, la question ne se posera pas étant donné que le nécessaire sera réalisé avant début juin en ce qui concerne les pulvérisations (car cela se fait en avril-mai).

Le cadastre ainsi que le plan de gestion sera préparé pour la prochaine période de traitement des zones concernées (avril-mai 2015).

- 2. La commune a-t-elle signé une convention de programme d'accompagnement avec le Pôle de Gestion différenciée des espaces verts et, si oui, où en est sa mise en œuvre ? Si non, envisage-t-elle d'en conclure une ?**

Une telle convention n'a pas été signée car la priorité a été donnée à la réalisation du cadastre susmentionné et au plan de gestion différenciée qui suivra. La responsable du Service « Plantations / Inhumations », de même que certains ouvriers du Service, sont inscrits et suivent les formations dispensées par le Pôle Gestion Différenciée. La moitié des formations (3 sur 6) ont déjà été données, et l'autre moitié sera terminée fin juin.

Une convention signée n'est dès lors pas nécessaire à ce stade étant donné que la formations suivies sont pour l'instant suffisantes pour avancer dans le travail décrit plus haut. Cela pourrait s'envisager si une telle convention apportait un plus aux formations déjà suivies.

- 3. Comment la commune compte-t-elle respecter les interdictions d'usage des pesticides applicables au 1er juin prochain ?**

Justement par les formations (suivies dans le cadre du Pôle Gestion Différenciée) et l'information données aux ouvriers, et par le fait que l'on s'oriente vers une suppression complète de l'utilisation des pesticides dès le mois de juin. En effet, à l'analyse, la Ville ne se trouve pas dans les conditions de dérogations possibles. Des méthodes alternatives vont devoir être envisagées (eau chaude, méthodes thermiques, réaménagement de certains espaces, ...).

**4. Quelles sont les mesures mises en place ou prévues pour réduire les risques pour les travailleurs et pour la population lorsque des pesticides sont utilisés dans les espaces publics de la commune ?**

Les travailleurs portent des Équipements de Protection Individuelle (EPI) complets pour l'application des produits phytos. De même, ils respectent les réglementations d'usage lors de leur utilisation.

Pour la population, les zones concernées sont pulvérisées lors des jours de moindre fréquentation et affluence (par exemple, lors des vacances scolaires dans les écoles pour éviter tout contact avec les enfants).

**5. Quels sont les freins principaux existants à la réduction de l'usage des pesticides par la commune ?**

On peut citer :

- les coûts d'investissement dans du matériel adapté aux nouvelles réglementations ;
- les plaintes des riverains pour défaut d'entretien de certaines zones (car, sans pesticide, plusieurs passages deviennent nécessaires, ce qui nécessite un étalement dans le temps plus long pour traiter les zones concernées) ;
- l'accompagnement spécifique des ouvriers nécessaire pour appliquer des changements de procédure ;
- la charge de travail et le nombre d'hommes à revoir à la hausse spécifiquement pour ces tâches ;
- ...

**6. Est-ce que la commune tient un registre des traitements appliqués dans les espaces publics ?**

Cela n'a pas encore été réalisé. Mais pour les années 2013 et 2014, un état des lieux précis à ce sujet est prévu, et ce pour la fin du mois de juin prochain.

**7. Le Collège a-t-il désigné la personne responsable des produits phytopharmaceutiques ?**

Non. Étant donné que la suppression pure et simple de tels produits semble inévitable, une désignation formelle n'a pas eu lieu. Si cela devait être le cas, des formations en continu seraient à suivre par les agents désignés, ce qui pourrait faire double emploi avec les formations déjà suivies dans le cadre du Pôle Gestion Différenciée.

Par contre, la responsable du Service « Plantations / Inhumations », qui possède de par ses études un diplôme en la matière, ainsi que deux autres agents communaux, sont actuellement considérés comme responsables de ces produits et en surveillent l'utilisation. Quatre autres agents les utilisent sur le terrain.

Remarque : pour ce qui est des changements à venir, une visite de la commune d'Eupen est prévue. En effet, Eupen est déjà à l'utilisation de moyens « zéro phyto » depuis quelques années. Il sera dès lors très intéressant de voir de quelles manières ils réalisent leur travail et quelles sont les étapes à prévoir pour y parvenir.



Monsieur le bourgmestre,

N° 0417/43

Vous n'êtes pas sans connaître l'émotion suscitée dans le quartier de l'Hôpital par le projet dit « Domaine du Parc Peltzer ». Une pétition reprenant plus de 1000 signatures a d'ailleurs déjà été déposée à la Ville.

Mon souci en vous interrogeant est de m'assurer que la Ville a bien l'intention d'examiner le projet avec tout le soin voulu, malgré la présence dans le consortium de partenaires proches de votre sensibilité politique.

Pouvez-vous me confirmer que l'étude d'incidences lancée à la suite de la première réunion d'information est bien en cours et m'indiquer à quelle date elle sera terminée ?

Pouvez-vous me confirmer ou non que l'étude d'incidences portera également sur les conditions d'égouttage qui posent problème déjà aujourd'hui pour les habitants de la rue des Carrières ?

Pouvez-vous me donner la garantie qu'une étude approfondie de la mobilité sera bien entreprise lorsqu'on connaît l'importance des flux de circulation dans ce quartier ainsi que les difficultés de stationnement liées à la proximité du CHPLT qui est, je vous le rappelle, le premier employeur de la région et qui draine une population importante, de travailleurs, fournisseurs, patients, visiteurs, sans compter toutes celles et ceux qui fréquentent la crèche ainsi que les commerces et les professions libérales nombreuses dans le quartier.

Dans un autre registre, n'êtes-vous pas inquiet par la fermeture de plusieurs maisons de repos réparties sur le territoire de la Ville au bénéfice de la construction d'une méga maison de repos ? Quid de l'emploi ? Avez-vous eu des contacts avec les promoteurs à ce sujet ?

Enfin, pour en revenir au problème plus général de l'Aménagement du Territoire et en faisant référence à d'autres dossiers sensibles comme celui du Val Cossart, ne pensez-vous pas qu'il serait nécessaire de compléter le schéma de structure d'un inventaire des sites à préserver ? L'étude réalisée par la société AUPA et consacrée au réseau écologique et des paysages verviétois préconise d'ailleurs de placer le Parc Peltzer en site d'intérêt paysager, mais aurez-vous cette volonté ?

Je vous remercie déjà de vos réponses.

Sophie Lambert  
Conseillère communale

Conseil communal du 28 avril 2014.

Réponse de l'Echevin du Développement économique et territorial à l'interpellation de Sophie Lambert, Conseillère communale

Madame la Présidente,  
Chers Collègues,  
Madame la Conseillère,

Je vous confirme que la Ville de Verviers a bien reçu d'une part, une pétition papier, et d'autre part, une pétition de plus de 2000 signatures réalisées sur Internet. Je vous rassure tout de suite, ces deux pétitions font intégralement partie du dossier et n'ont pas été égarées.

Enfin dossier, à ce stade, aucune demande de permis n'a été introduite auprès des services de l'urbanisme de la Ville. Tout juste y a-t-il eu une réunion d'information du public, préalable à la réalisation d'une étude d'incidence sur l'environnement.

Car la loi est claire, une étude d'incidence doit nécessairement accompagner une demande de permis d'urbanisme d'un projet d'une telle ampleur. La vie administrative de ce dossier ne commencera réellement qu'au dépôt du permis.

Pour ce qui concerne l'étude d'incidence à proprement parler, je vous rappelle que les projets soumis à étude d'incidence doivent respecter un contenu minimum ; l'évaluation de l'incidence d'un projet sur les égouttages et l'étude de la mobilité font intégralement partie du contenu minimum.

Par ailleurs, comme chaque tiers a l'occasion de le faire, la Ville de Verviers a transmis au promoteur sa volonté de voir aborder dans l'étude les thématiques suivantes :

- la capacité du réseau d'égouttage
- la question de la mobilité et notamment la problématique du stationnement ;

- les possibilités d'amélioration du maillage écologique sur base de la récente étude du maillage ont également été demandées par la Ville.
- les propositions de charges d'urbanisme qui renforceraient l'intérêt collectif du projet en son sein et dans le quartier (aménagement du parc de la tourelle, liaison piétonne avec le Parc de Séroule, Rond point à l'entrée de la rue de Liège et l'avenue Peltzer, parking de covoiturage à l'entrée de l'autoroute, clarification de la hiérarchie du réseau viaire du quartier en réduisant le transit, en réduisant les accès et en effectuant de nouveaux marquages au sol.

Concernant votre proposition de révision du Schéma de structure destinée à intégrer les sites à préserver, je vous rappelle que le schéma de structure a valeur de ligne de conduite avec la force juridique indicative qui s'y attache.

En tant qu'outil d'orientation, d'évaluation, de gestion et de programmation du développement durable de notre territoire, notre schéma de structure prévoyait, par le biais de la mesure 4.3.4.,

« L'élaboration d'un atlas du maillage écologique pour inventorier, protéger et renforcer le maillage existant. »

Ainsi, le bureau AUPA a été désigné comme auteur de projet et a réalisé l'étude de la cartographie du réseau écologique et des paysages de Verviers. Ce document n'intègre pas le schéma de structure mais vise à le compléter. Il s'agit d'un document sur lequel la Ville de Verviers pourra s'appuyer pour l'analyse du dossier et nous ne manquerons pas de le faire. Cette analyse est d'ailleurs quasiment terminée. Le parc Peltzer a bien entendu été identifié dans le maillage.

Pour ce qui concerne l'emploi, je ne peux que vous dire que les 3 sites actuels qui seraient remplacés ne seront bientôt plus aux normes. C'est dans ce cadre que la société cherche à moderniser ses installations.

Pour terminer, vous avez, en début de votre intervention, rendu un bel hommage à notre Ville par le biais d'insinuations pour le moins douteuses. Il n'y a pas les « partenaires proches » de la majorité et les autres. Il n'y a que des dossiers analysés minutieusement. Ce sont ce

genre de propos qui renforcent le populisme et je vous mets au défi d'étayer vos dires avec de vrais arguments. Si c'est de ce genre d'arguments que le groupe PS veut construire son opposition, je trouve cela personnellement regrettable.

Vous doutez de l'impartialité de nos services et du Collège communal à travers un prétendu « manque de soin » accordé aux traitements des demandes urbanistiques, nous ne parlons certainement pas du même Collège et de la même administration ! Le Collège n'est en rien un syndicat d'intérêts ! Le Collège soutient une administration, pas un conseil d'administration ! Je veux être très clair, la politique urbanistique ne laisse aucune place au patronage et au copinage.